

MICI et vaccins

Guide pour les patients atteints de la maladie de Crohn
et de rectocolite hémorragique



Brochure rédigée en coopération avec le
personnel soignant du réseau IBD suisse



Chère patiente, cher patient,

À mesure que la maladie inflammatoire chronique intestinale (MICI) évolue, la majorité des patients ont besoin d'un traitement immunosuppresseur à long terme. Ces patients sont donc exposés à un risque accru de maladies infectieuses, dont beaucoup peuvent être évitées par la vaccination. Le fait qu'un très faible nombre de patients atteints de MICI soient vaccinés aujourd'hui repose principalement sur un manque de sensibilisation ainsi que sur des préoccupations concernant les éventuels effets secondaires.

Cette brochure est destinée à te donner une vue d'ensemble de **l'importance des vaccins** pour les patients atteints de MICI, ainsi qu'un aperçu des vaccins recommandés. Du point de vue de la médecine généraliste, la protection vaccinale consiste à vérifier les vaccins standard (p. ex. contre le tétanos) inscrits dans le carnet de vaccination et, si nécessaire, à administrer des rappels pour ces vaccins. En outre, en fonction de la destination et de la période de l'année, il existe également des vaccins spécifiques aux voyages.

Notre objectif est de te sensibiliser à l'importance des vaccins.

Nous te souhaitons bonne chance pour la suite !



PD Dr. med. Christine Manser
Médecin-chef, Gastro-entérologie, Hôpital cantonal de Frauenfeld

Vaccination en présence de MICI – pourquoi est-ce important ?

Si tu es atteint(e) de **maladie inflammatoire chronique intestinale (MICI)**, la question de la vaccination t'intéresse. En effet, ta maladie intestinale, ainsi que certains médicaments prescrits par ton médecin pour traiter ta MICI, peuvent te rendre plus vulnérable aux infections. Tu peux toutefois te protéger contre une série de maladies infectieuses en te faisant vacciner.

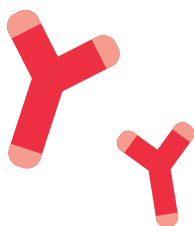
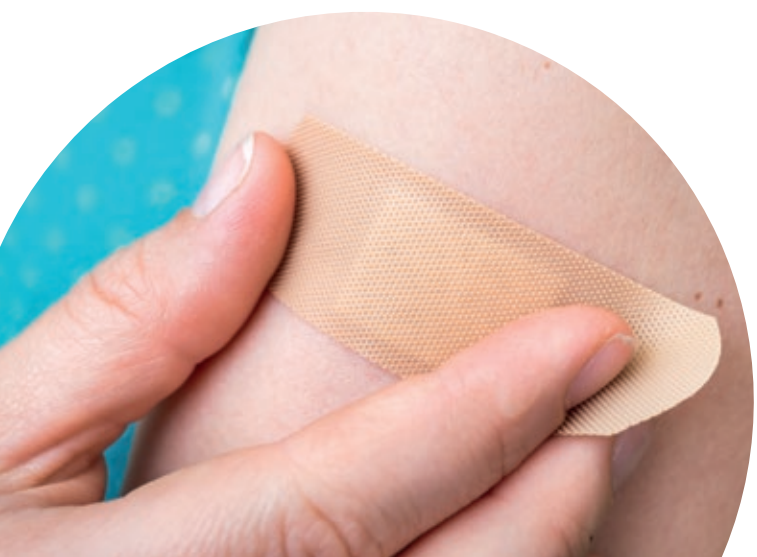


- Apporte ton carnet de vaccination lors de ton prochain rendez-vous chez le médecin et demande-lui de vérifier que tu as bien reçu tous les vaccins recommandés.
- Si ta MICI a été récemment diagnostiquée, assure-toi de parler également de la vaccination avec ton médecin.
- S'il te manque certains vaccins, fais-les faire avant de commencer un traitement immunosuppresseur !

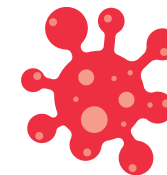
Pourquoi se faire vacciner ?

Notre système immunitaire (système de défense) a une énorme capacité d'adaptation : Lorsqu'il est confronté à des agents pathogènes, il forme des **anticorps** afin d'être immédiatement prêt à se défendre lors du prochain contact avec les intrus. De plus, notre système immunitaire forme des « cellules mémoires », qui reconnaissent les agents pathogènes même des années plus tard pour les combattre ensuite rapidement.

C'est cette capacité d'apprentissage du système immunitaire qui est exploitée dans la vaccination : Le médecin introduit dans le corps des agents pathogènes affaiblis ou tués, qui ne provoquent pas d'infection, mais obligent le système immunitaire à construire des défenses contre les différents agents pathogènes. **La maladie est évitée en cas de contact ultérieur avec cet agent pathogène.**



Quels vaccins y a-t-il ?



Il existe différents types de vaccins :

- **Les vaccins inactivés** contiennent des agents pathogènes morts, qui ne peuvent plus se reproduire, ou uniquement des parties de ces agents pathogènes. Ils stimulent la formation d'anticorps par le système immunitaire sans que la maladie correspondante ne se déclare. Parmi les vaccins inactivés, on trouve par exemple les vaccins contre la poliomyélite et la coqueluche.
- **Les vaccins vivants** contiennent de petites quantités d'agents pathogènes qui sont encore capables de se reproduire mais qui ont été fortement atténués. Ils ne provoquent généralement pas la maladie elle-même – dans de rares cas, cependant, il peut se produire une légère « maladie vaccinale », par exemple une éruption cutanée après un vaccin contre la rougeole. En dehors du vaccin contre la rougeole, on utilise aussi des vaccins vivants atténués contre les oreillons, la rubéole, la varicelle, etc.



Les **vaccins vivants atténués** ne sont pas recommandés en cas de traitement immunosuppresseur.

Par contre, la plupart des **vaccins inactivés** sont possibles pendant un traitement immunosuppresseur. Cependant, les médicaments utilisés dans la MICI peuvent ralentir un peu la production d'anticorps protecteurs.



Vaccination pour ta MICI – Quelle aide mon médecin peut-il m’apporter ?

Si tu es atteint(e) de MICI, tu dois particulièrement t’assurer d’avoir une **bonne protection vaccinale**, car ta maladie intestinale et éventuellement tes médicaments peuvent te rendre plus vulnérable aux infections. Tu n’as pas à craindre que les vaccins aggravent ta MICI ou provoquent une poussée.

Une fois le diagnostic de MICI posé, ton médecin (médecin de famille ou gastroentérologue) doit vérifier ton carnet de vaccination et compléter les vaccins manquants. Il doit en outre vérifier que tu es bien protégé(e) contre la rougeole et la varicelle. Pour cela, il prélèvera une petite quantité de sang et fera vérifier en laboratoire si ton sang contient suffisamment d’anticorps contre ces agents pathogènes.

Si tu prévois un (long) voyage, tu devrais consulter ton médecin suffisamment à l’avance au sujet des rappels des vaccins standard (p. ex. tétanos) et des vaccins spécifiques aux voyages qui pourraient être nécessaires (p. ex. fièvre jaune).



Quels vaccins sont-ils importants pour toi ?

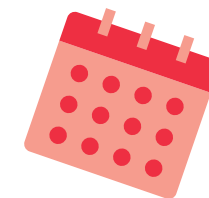
Les **recommandations générales** du plan de vaccination suisse actuel s'appliquent également aux personnes atteintes de MICI. Elles comprennent notamment les vaccins contre la diphtérie, le tétanos, la coqueluche, l'hépatite B, etc. Demande à ton médecin de vérifier que tu as bien reçu tous les vaccins de base recommandés et les rappels nécessaires.

De plus, certains vaccins sont **spécifiquement recommandés pour les personnes atteintes de MICI** :

- Vaccin annuel contre la grippe
- Vaccin contre les pneumocoques
- Vaccin contre l'hépatite B (en l'absence d'anticorps correspondants dans le sang)
- Le vaccin contre le virus du papillome humain (VPH) est recommandé chez les jeunes patients atteints de MICI.
- Le vaccin contre l'herpès zoster est recommandé à partir de l'âge de 50 ans.



Quel est le meilleur moment pour te faire vacciner ?



Le mieux est de demander à ton médecin de vérifier ton carnet de vaccination **dès** qu'un **diagnostic de MICI a été posé**. De façon générale, le plus tôt sera le mieux. Tu pourrais alors faire faire tous les vaccins qui pourraient encore te manquer afin de te protéger au mieux contre les maladies infectieuses correspondantes.

Sinon, les experts des MICI recommandent :

- Les vaccins devraient préférablement être administrés **avant d'amorcer un traitement immunosuppresseur**. Idéalement, il devrait s'écouler un minimum de quatre semaines entre la vaccination et le début du traitement immunosuppresseur.
- Si tu as déjà commencé le traitement immunosuppresseur, les vaccins doivent être administrés lorsque le traitement immunosuppresseur est à la **plus faible dose possible**.
- Les vaccins doivent être administrés lorsque la MICI est en **rémission** (c'est-à-dire lorsque les symptômes de la maladie se sont atténués), car ils sont alors plus efficaces.

Le mieux est de demander à ton médecin quel serait le meilleur moment pour te faire vacciner. Tes médicaments et ton état de santé ont tous deux une incidence sur la possibilité de recevoir ou non un vaccin.

Qu'est-ce qui pourrait t'aider en cas de peur des vaccins ?

Personne n'aime les piqûres. Pour certains même, la seule pensée des vaccins est source de stress et d'anxiété. D'un autre côté, **les vaccins peuvent permettre d'éviter les maladies graves et sont donc utiles et recommandés.**

Pour une vaccination sans stress :

- Informe ton médecin que la vaccination est une source de stress pour toi.
- La peur a de multiples facettes. Si ton médecin sait de quoi tu as peur, il pourra mieux t'aider.
- Assieds-toi bien droit pour recevoir le vaccin.
- Si tu t'es déjà évanoui(e) lors d'un vaccin, il est préférable que tu te fasses vacciner allongé(e).
- Un médecin à l'écoute t'expliquera calmement et sans détour comment le vaccin est administré ou te posera des questions pour te faire oublier la piqûre.
- Tu peux te distraire en faisant des exercices de respiration, par exemple respirer profondément ou retenir ton souffle.
- Si tu as très peur des piqûres, dis-le à l'avance à ton médecin. Un patch anti-douleur pourrait t'aider, mais il doit être appliqué sur la peau de 30 à 60 minutes avant la piqûre.



Un carnet de vaccination électronique est-il utile ?

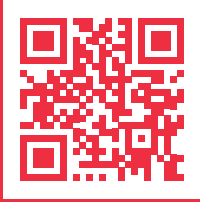
Qu'est-ce que j'ai fait de mon carnet de vaccination ? On peut perdre beaucoup de temps à chercher des documents papier importants. Tu pourrais trouver utile de faire faire un carnet de vaccination électronique.

Tu peux créer gratuitement un carnet de vaccination électronique ici : www.mesvaccins.ch



L'essentiel en quelques points

- Les personnes atteintes de MICI sont souvent plus vulnérables aux infections.
- Les vaccins peuvent protéger contre différentes maladies infectieuses, c'est pourquoi ils sont **particulièrement importants en présence de MICI.**
- Idéalement, les vaccins recommandés doivent être administrés avant le début du traitement immunosuppresseur.
- Il te manque encore des vaccins ? **Montre ton carnet de vaccination à ton médecin et demande-lui conseil.**



Tu trouveras de plus amples informations sur la maladie de Crohn et la rectocolite hémorragique ici :

www.mein-leben-mit-ced.ch

www.ma-vie-avec-mici.ch

www.la-mia-vita-con-ibd.ch

© 2023 Takeda Pharma AG
Thurgauerstrasse 130 · 8152 Glattpark (Opfikon)

Cette brochure ne saurait toutefois remplacer des conseils professionnels prodigués par un médecin. Si tu souhaites obtenir de plus amples informations ou si tu as des questions, contacte ton médecin.

